



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 13925

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur les problèmes de recrutement dans le secteur du bâtiment. Les demandeurs d'emploi dans le BTP sont rares à cause d'une dévalorisation de ces métiers. De plus, les candidats à un emploi sont le plus souvent non qualifiés ou peu qualifiés pour ce type de métiers, ce qui cause de réelles difficultés aux entreprises du bâtiment qui souhaiteraient se développer. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour favoriser la formation et le recrutement dans ce secteur ainsi que pour valoriser l'image des métiers du bâtiment.

Texte de la réponse

Les études menées par la direction des études et des statistiques du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité (DARES) au début de l'année 2002 montrent que les tensions sur le marché du travail se sont réduites durant quatre trimestres consécutifs. En revanche, dans certains secteurs, elles sont restées stables et à un niveau préoccupant, notamment dans les métiers qualifiés du bâtiment, qui constitue l'un des secteurs les plus importants de l'artisanat. Des disparités importantes sont toutefois constatées selon le métier ou le bassin d'emploi. Les causes des difficultés de recrutement dans ce secteur consistent principalement dans les conditions de travail (durée du travail, flexibilité des horaires, pénibilité...), le niveau des rémunérations proposées et les perspectives de carrière qui paraissent limitées. Mais les difficultés de recrutement sont également étroitement liées au niveau de qualification habituellement exigé de la part des candidats potentiels. Aujourd'hui, le retournement du marché du travail pour ce type d'emploi implique que les chefs d'entreprise soient plus attentifs au développement des compétences acquises en situation de travail. A cet égard, les contrats jeunes que le Gouvernement a mis en place devraient faciliter le recrutement de jeunes dans les entreprises artisanales et favoriser leur accès aux dispositifs de validation des acquis de l'expérience professionnelle. Ceux-ci se situent dans le prolongement de la tradition des entreprises formatrices dans le cadre des contrats en apprentissage. Le Gouvernement veillera à accompagner, dans le cadre de son domaine d'intervention, les secteurs engageant les efforts nécessaires pour accroître l'attractivité de leurs métiers, qui constitue un des leviers les plus importants pour que les entreprises puissent disposer du personnel approprié. Le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat (FNPCA) a ainsi été créé pour contribuer au développement de l'artisanat en valorisant son image. Les campagnes présentant l'artisanat comme « la première entreprise de France » ont d'ores et déjà produit des effets très positifs sur l'attractivité du secteur.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13925

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1755

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2545